

Campagne nationale de vaccination contre les papillomavirus humains et balance bénéfiques-risques face au Conseil d'État

Bérengère LEGROS

Directrice de la Rédaction de la Revue générale de droit médical

Mots-clés

Vaccination – papillomavirus humains – balance bénéfiques-risques – adjuvants – information du patient

Keywords

Vaccination – human papillomaviruses – benefit-risk balance – adjuvants – patient information

Par une décision du 9 février 2024, le Conseil d'État statuant au contentieux se prononce sur le pourvoi de l'*Association d'entraide aux malades de myofasciite à macrophages*. L'objet de ce pourvoi était de suspendre l'exécution de la décision implicite par laquelle le ministre de la Santé et de la Prévention rejette sa demande tendant à ce que soit mis en place un « moratoire sur la vaccination contre les papillomavirus humains dans les collèges » tant que des études indépendantes n'aient pas levé les doutes sur la toxicité des adjuvants aluminiques du vaccin.

Le Conseil d'État se penche dans sa décision sur la vaccination contre les papillomavirus humains en examinant la balance entre les bénéfiques et les risques suivant les conclusions du rapporteur public, M. Mathieu Le Coq. M. Thomas Morgenroth commente ces conclusions et la décision rendue par la haute juridiction administrative.